Office de la circulation et de la navigation Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg

Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt





Aux organisateurs et organisatrices de manifestations nautiques soumises à autorisation de l'OCN

Manifestations nautiques 2026

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre d'établir le calendrier 2026 des manifestations nautiques et de coordonner les dates des différentes épreuves, nous vous prions de nous retourner le formulaire complété jusqu'au 12 janvier <u>2026</u>.

La « Demande d'autorisation » devra nous être retournée au plus tard deux mois avant la manifestation nautique, accompagnée des documents listés au point 5. Le formulaire de « <u>Demande d'autorisation</u> » ainsi que l'« Aide-mémoire pour l'organisation de manifestations nautiques » sont disponibles sur notre site internet <u>www.ocn.ch.</u>

En nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

> OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION

	À compléter		
Nom de la manifestation :			
Genre d'épreuve :			
Lieu:		Date et horaire :	
Club organisateur :			
Pers. responsable :			
Rue et n°:			
NPA et localité :			
Tél. :		E-mail :	
Date :			

À retourner à l'OCN, par e-mail (office@ocn.ch) ou par courrier (OCN, Secrétariat de direction, Route de Tavel 10, 1700 Fribourg), jusqu'au 12 janvier 2026.